

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GL TRADE
(Euronext Paris)

Par courrier du 3 octobre 2008, la société Euronext Paris (1) (Palais de la Bourse, Place de la Bourse, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} octobre 2008, par l'intermédiaire de la société Financière Montmartre, les seuils des 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GL TRADE et ne plus détenir de titres GL TRADE.

Il est précisé que le concert formé par Euronext Paris, Messieurs Pierre Gatignol, Louis-Christophe Laurent et Frédéric Morin et les sociétés Global Link, Gagnières, Middlebury Investment et Eglais, contrôlées respectivement par Messieurs Gatignol, Laurent et Morin, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} octobre 2008, les seuils des 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GL TRADE et ne plus détenir de titres GL TRADE.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession, le 1^{er} octobre 2008 :

- par Euronext Paris, Middlebury Investment, Global Link, Eglais, Monsieur Louis-Christophe Laurent, Monsieur Pierre Gatignol et Monsieur Frédéric Morin de la totalité du capital de la société anonyme Financière Montmartre (2) (détenant 5 300 000 actions de GL TRADE représentant 55,15% du capital et des droits de vote de cette société) à la société SunGard Investment Ventures LLC, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française ;

- par Euronext Paris, la société civile Gagnières, Monsieur Louis-Christophe Laurent, Monsieur Frédéric Morin et Monsieur Pierre Gatignol, de 900 030 actions GL TRADE représentant 9,36% du capital et des droits de vote de la société, à Financière Montmartre (devenue filiale de SunGard Investment Ventures LLC).

(1) Contrôlée au plus haut niveau par NYSE-Euronext.

(2) Sise 42, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris.